

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2006

Madame, Monsieur,

Depuis 29 ans, l'Etablissement Public pour l'Aménagement de la Région de La Défense (EPAD) et le Conseil Général des Hauts-de-Seine organisent le Concours National de Jazz sur l'Esplanade de la Défense.

Cette manifestation est devenue à présent la plus importante du genre se déroulant en France puisqu'elle accueille, après sélection pour sa phase finale, quatorze formations.

Le 29^{ème} Concours National de Jazz se déroulera à la Défense, les samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2006

Ce concours de haut niveau est ouvert à toutes les formes d'expression jazzistique. Il se déroulera en présence d'un jury composé de journalistes, diffuseurs ou tourneurs spécialisés dans le jazz.

Comme les années précédentes, de nombreux prix seront décernés aux lauréats, sous forme de prix financiers, d'engagements, d'aides promotionnelles...

Avec cette lettre, nous vous remettons le règlement du 29^{ème} Concours National de Jazz, ainsi qu'un bulletin d'inscription qui devra nous être retourné au plus tard le vendredi 12 mai 2006, accompagné d'un CD (comprenant 3 titres), ceci permettant au jury de procéder aux pré-sélections.

Ne prenez pas le risque de voir votre candidature refusée pour avoir trop tardé à vous inscrire, écrivez nous dès maintenant à :

| Conseil Général des Hauts-de-Seine
| Direction des Actions Culturelles
| 29^{ème} CONCOURS NATIONAL DE JAZZ
| 61 rue Salvador Allende
| 92000 Nanterre

Le Directeur des Actions Culturelles

Danièle FLAVIER

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2006

Règlement du concours

ARTICLE 1:

Le présent règlement définit les conditions de participation et d'organisation du Concours National de Jazz organisé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2006

ARTICLE 2:

Ce concours est ouvert à tous les participants régulièrement inscrits. L'inscription d'un groupe ou d'un orchestre sera faite par un membre du groupe nommément désigné, agissant sous sa responsabilité personnelle pour le compte du groupe.

Il sera le seul interlocuteur reconnu par les organisateurs.

Ce concours est ouvert à tout musicien de Jazz et/ou "groupe mixte" (français et étranger).

ARTICLE 3:

Les candidats doivent envoyer avant le vendredi 12 mai 2006 (cachet de la poste faisant foi), un enregistrement sur CD* (3 morceaux) aux organisateurs, ainsi que le bulletin d'inscription joint, dûment rempli. Une sélection sera effectuée par un jury constitué de personnalités et de représentants des organisateurs.

(*les CD ainsi que les dossiers reçus ne seront pas retournés)

ARTICLE 4:

Les candidats retenus se produiront devant un jury constitué de personnalités, musiciens, professionnels, critiques, etc, les Samedi 1er et dimanche 2 juillet 2006, à l'heure fixée par les organisateurs.

Chaque orchestre disposera d'un temps de passage de 30 minutes et devra être présent avec son matériel à l'heure exacte de la convocation.

ARTICLE 5:

Les organisateurs se réservent le droit soit d'annuler purement et simplement le concours, soit d'en modifier les conditions et l'endroit de déroulement en cas de force majeure.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

ARTICLE 6:

Les groupes lauréats recevront des prix en aide professionnelle (d'une valeur pour l'ensemble des prix de 10671 Euros), ainsi que des engagements pour des concerts (en festival ou clubs).

Une participation aux frais de déplacement pourra être envisagée pour les groupes venant de province (au delà de 100 Kms de la Défense).

ARTICLE 7:

Les organisateurs du Concours National de Jazz de la Défense se proposent de réaliser éventuellement l'enregistrement d'une compilation afin d'aider à la promotion des Lauréats.

Ce disque ne comporterait qu'un seul titre par artiste ou formation. Les candidats s'engagent à autoriser l'enregistrement d'un de leurs titres (libre de tous droits hormis les droits SDRM liés à toute fabrication de support phonographique).

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, écrivez ou téléphonez à:

David AMBIBARD

Conseil Général des Hauts-de-Seine

Direction des Actions Culturelles

61 rue Salvador Allende

92000 Nanterre

Tél : 01 47 29 34 53 - fax 01 47 29 32 53

L'EPAD et le Conseil Général des Hauts-de-Seine présentent

1^{er} et 2 juillet 2006
Esplanade de la Défense

Bulletin d'inscription

Ce bulletin doit nous être envoyé en même temps que le CD ainsi que la fiche technique de la formation au plus tard le vendredi 12 mai 2006 (cachet de la poste faisant foi) à :

David AMBIBARD
Conseil Général des Hauts-de-Seine
Direction des Actions Culturelles
61 rue Salvador Allende
92000 Nanterre

Représentant la formation

Nom : Prénom :

Adresse:

.....

Code postal Ville Pays

Tel :

Fax :

E-mail :

Renseignement concernant la formation

Nom de la formation :

Composition de la formation :

Musiciens

Instrument

Genre musical :

Parcours musical de la Formation (depuis sa création) :

Parcours de chaque musicien

Renseignement concernant le CD :

Titres	Compositeur

